

220C0729
FR0004177046-FS0194

24 février 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

METABOLIC EXPLORER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 février 2020, M. Benjamin Gonzalez a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 février 2020, le seuil de 5% du capital de la société METABOLIC EXPLORER et détenir 1 181 999 actions METABOLIC EXPLORER représentant 2 363 998 droits de vote, soit 4,25% du capital et 8,11% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société METABOLIC EXPLORER².

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 181 999 bons de souscription d'actions nouvelles exerçables du 19 février au 19 mars 2021, 15 bons donnant le droit de souscrire à une action nouvelle METABOLIC EXPLORER au prix de 1,61 €³.

¹ Sur la base d'un capital composé de 27 813 800 actions représentant 29 166 878 droits de vote.

² Cf. notamment communiqué de la société METABOLIC EXPLORER du 14 février 2020.

³ Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir (a) 239 600 options de souscription d'actions dont (i) 25% sont exerçables depuis le 1^{er} janvier 2019, (b) 25% sont exerçables depuis le 1^{er} janvier 2020 et (iii) 50% seront exerçables à compter du 1^{er} janvier 2021, une option, permettant de souscrire à une action nouvelle METABOLIC EXPLORER au prix de 2,39 € et (ii) 418 200 actions attribuées dont l'échéance de la période d'acquisition est le 31 décembre 2020, dont (i) 1/3 à l'échéance sous condition de présence à cette date, (ii) 1/3 à l'échéance si la moyenne des cours pondérée des volumes sur une période de 20 jours de bourse pendant la période d'acquisition du 20 février 2017 au 31 décembre 2020 vient à égaliser ou dépasser 4,80 € et (iii) 1/3 à l'échéance si ladite moyenne vient à égaliser ou dépasser 6,38 €.